

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2018

---

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE  
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 80

présenté par  
M. Guerini  
-----

**ARTICLE 37**

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« renforçant l'efficacité de l'administration pour une relation de confiance avec le public »

les mots :

« pour un État au service d'une société de confiance ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.